

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22/10/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 V. 282 Vœu relatif à un hommage aux personnes mortes suite à des maladies professionnelles ou des accidents du travail.

Le Conseil de Paris,

Considérant que l'Organisation internationale du travail estime, chaque année, le nombre de morts des suites d'accidents ou de maladies liés au travail à environ 2 millions de personnes dans le monde, soit un décès toutes les 15 secondes dans le monde ;

Considérant que si le continent le plus touché est l'Asie, selon l'OIT, ce sont 200 000 personnes en Europe qui meurent chaque année ;

Considérant que l'Assurance maladie compte en France plus de 800 000 victimes par an d'accidents du travail et qu'environ 1 000 décès sont par an liés à des maladies professionnelles ou des accidents du travail ;

Considérant que ces chiffres sont certainement sous-évalués car ces statistiques sont établies sur la base des salarié·e·s inscrit·e·s au régime général de l'Assurance maladie, excluant les indépendant·e·s, les agriculteurs et agricultrices et les salarié·e·s non-déclaré·e·s ;

Considérant que ces statistiques ne prennent pas en compte les maladies psychologiques comme l'épuisement professionnel ;

Considérant que les travailleurs et travailleuses des secteurs du BTP et de l'industrie sont les plus touchés ;

Considérant que les nouveaux modes de travail, tels l'ubérisation, entraînent une précarisation du travail et des risques accrus pour les travailleurs et travailleuses dépourvus de toute protection, comme l'a montré la mort de monsieur Rumel Ahmed, livreur à vélo pour l'entreprise Uber Eats, le 4 mai 2021 à Paris ;

Considérant que cette année à Paris, un ouvrier est mort sur un chantier de réhabilitation de bureaux boulevard Haussmann le 2 juillet, une infirmière de l'Hôpital-Bichat est morte le 9 avril, un ouvrier plaquiste est mort le 8 février sur un chantier de l'ambassade de Suisse, 17 ouvriers ont été intoxiqués au monoxyde de carbone le 1er septembre dans le 10e arrondissement, que 4 d'entre eux ont été conduits à l'hôpital en urgence absolue,

Considérant que de nombreux accidents ont été recensés sur les chantiers du Grand-Paris express, entraînant parfois la mort d'ouvriers ;

Considérant que les morts liées aux accidents du travail sont le plus souvent passées sous silence, traitées dans la rubrique des faits divers par la presse, alors que leur nombre et leurs conséquences dramatiques démontrent qu'elles relèvent d'un enjeu de santé et de sécurité publiques ;

Considérant que l'accident qui a eu lieu sur un chantier de la SNCF à Massy (91) conduisant à la mort d'un travailleur n'aurait probablement pas eu le même écho médiatique si elle n'avait pas engendré de nombreux retards de trains ;

Considérant que le 28 avril est la journée de commémoration des travailleuses et des travailleurs mort·e·s ou blessé·e·s au travail, célébrée à échelle mondiale depuis 1996 à l'initiative du mouvement syndical ;

Considérant que les Mairies d'arrondissements pourraient se saisir de cette date pour organiser un hommage aux travailleuses et travailleurs mort·e·s ou blessé·e·s au travail ;

Considérant que mettre au jour l'important sujet des accidents du travail et des maladies professionnelles permet d'une part de rendre hommage aux personnes qui ont perdu la vie pour ces motifs mais aussi de renouveler un engagement collectif pour améliorer la santé et la sécurité au travail ;

Considérant que plus de 70 pays rendent hommage le 28 avril aux victimes d'accidents du travail et que d'autre pays, comme le Canada par exemple, ont pleinement investi la date du 28 avril pour rendre cet hommage ;

Considérant l'important travail de recension des morts liées aux accidents du travail accompli par l'historien Matthieu Lépine, et publié notamment sur les réseaux sociaux afin de mettre au jour ce fait social ;

Considérant le vœu adopté par le conseil du 10e arrondissement de juin 2021 ;

Considérant les vœux adoptés par les conseils des 11e, 12e, 13e, et 19e arrondissements de septembre 2021 ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Barbara Gomes et des élu·e·s du Groupe communiste et citoyen,

Émet le vœu :

- Qu'une plaque rendant hommage aux morts liées à une maladie professionnelle ou un accident du travail soit apposée dans le 10^e arrondissement devant la Bourse du Travail ;
- Que les Mairies d'arrondissements qui le souhaitent organisent chaque année une commémoration le 28 avril pour rendre hommage aux travailleuses et travailleurs morts au travail.